

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Artemis Funds (Lux) - Global High Yield Bond, un compartiment d'Artemis Funds (Lux)

Classe : FI accumulation shares, EUR

ISIN : LU2417591059

Nom du fabricant : FundRock Management Company S.A. Ce produit est agréé et réglementé en Luxembourg.

Coordonnées de contact : Rendez-vous sur www.fundrock.com ou appelez le +352 27 111 1 pour plus d'informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») est responsable de la supervision de FundRock Management Company S.A. en ce qui concerne le présent Document d'informations Clés.

Le présent document d'informations clés a été établi le 13 décembre 2023.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce produit est un compartiment d'Artemis Funds (Lux), une société d'investissement à capital variable (« SICAV ») de droit luxembourgeois. Le fonds a le statut d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »).

Durée

Ce produit n'est assorti d'aucune date d'échéance fixe. Un investisseur peut conserver son investissement sur n'importe quel horizon de placement, mais la période de détention recommandée est de 5 ans. Le conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du produit, moyennant un préavis suffisant pour les investisseurs. En outre, le produit peut être liquidé sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectif

Le fonds a pour objectif d'augmenter la valeur des investissements des actionnaires en combinant revenus et croissance du capital.

Politique d'investissement

Le fonds fait l'objet d'une gestion active.

Le fonds peut investir dans des obligations de tout type d'émetteur (par exemple des gouvernements ou des entreprises) sans restriction de zone économique ou géographique (y compris les marchés émergents).

Le fonds investira au moins 80 % de ses actifs dans des obligations à haut rendement qui soit (a) se sont vu attribuer une note de crédit : (i) de Ba1 ou inférieure par Moody's ; (ii) de BB+ ou inférieure par Standard & Poor's ; ou (iii) de BB+ ou inférieure par Fitch ; soit (b) n'ont pas été notées mais seraient, selon le Gestionnaire d'investissement, d'une qualité de crédit comparable si elles étaient notées.

Les obligations d'entreprises (détenues directement ou indirectement via des produits dérivés) émises par des sociétés opérant dans l'un des secteurs suivants sont exclues :

- tabac : les sociétés qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires du tabac ;
- énergie nucléaire : les sociétés qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires :
 - de la propriété ou de l'exploitation de centrales nucléaires ;
 - de la fabrication de composants essentiels spécifiques au nucléaire ;
 - de l'exploitation d'uranium ; ou
 - de la production d'électricité à partir d'énergie nucléaire ;
- armes : les sociétés :
 - impliquées dans la production d'armes controversées (y compris les armes à sous-munitions, les mines terrestres, les armes biologiques et chimiques) ou les armes nucléaires ; ou
 - qui tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires des armes conventionnelles, de composants et systèmes connexes ;
- combustibles fossiles : les sociétés qui :
 - tirent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à partir de charbon thermique ; ou
 - tirent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction ou de la vente de charbon thermique, des sables bitumineux, de la fracturation hydraulique ou du forage dans l'Arctique ;
- les sociétés dont le Gestionnaire d'investissement estime qu'elles ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies en matière de droits humains, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Pour ce faire, le Gestionnaire d'investissement (i) utilise des listes d'exclusion, comme indiqué ci-dessus, fondées sur les secteurs dans lesquels il estime qu'il

existe des préoccupations fondamentales liées aux critères ESG, (ii) prend en considération les risques et les opportunités liés aux critères ESG, qui peuvent en outre influencer les obligations choisies en fonction des résultats de l'évaluation ESG, et (iii) privilégie les investissements dans des émetteurs dont l'intensité carbone est faible ou réduite, le Gestionnaire d'investissement visant à ce que l'intensité carbone du fonds (mesurée à l'aune des émissions de Scope 1 et 2) soit inférieure à celle de l'indice ICE BofAML Global High Yield Constrained. De plus amples informations sont contenues dans une déclaration de méthodologie disponible sur le site web d'Artemis, à l'adresse www.artemisfunds.com/methodology-statement.

L'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance (« ESG ») des titres individuels est déterminée par le Gestionnaire d'investissement à l'aide d'informations fournies par les entreprises (par exemple les rapports de durabilité des entreprises) et de données de tiers axées sur des facteurs et des paramètres individuels que le Gestionnaire d'investissement considère comme pertinents.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales de ce fonds figurent dans les informations précontractuelles sur les produits financiers visés à l'article 8 du SFDR contenues dans le prospectus du fonds.

En sus de l'achat d'obligations à haut rendement, le fonds peut utiliser des produits dérivés et d'autres techniques à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Les produits dérivés du fonds peuvent inclure, sans s'y limiter, des contrats à terme standardisés, des contrats de change à terme de gré à gré, des swaps de défaut de crédit (sur titre individuel ou indice) et des swaps de taux d'intérêt. En particulier, le Gestionnaire d'investissement a l'intention de couvrir la devise de base du fonds par rapport aux devises dans lesquelles les actifs sous-jacents du fonds sont libellés. Il se peut que, pour certaines expositions aux devises, il ne soit pas pratique ou rentable d'appliquer la couverture du portefeuille, mais l'intention est que le fonds soit exploité selon un ratio de couverture cible de 100 %.

Si les obligations détenues par le fonds font l'objet d'un processus de restructuration, le fonds sera autorisé à investir dans de nouvelles obligations ou de nouveaux titres de participation émis dans le cadre du processus de restructuration.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans l'un quelconque des instruments suivants :

- titres adossés à des actifs et titres adossés à des hypothèques ;
- obligations en difficulté/en défaut ; et
- autres organismes de placement collectif.

Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans l'un quelconque des instruments suivants :

- obligations convertibles contingentes ; et
- obligations à haut rendement plus spéculatives dont la notation, pour autant qu'elles soient notées, ne peut être supérieure ou égale à B- (selon le barème de Standard & Poor's ou Fitch) ou à B3 (selon le barème de Moody's) et qui ne sont pas considérées comme des obligations en difficulté/en défaut au moment de l'achat.

Sous réserve des limites énoncées dans la section « Restrictions d'investissement » du prospectus du fonds, le fonds peut également détenir des actifs liquides accessoires à des fins de trésorerie.

Sous réserve des limites énoncées dans la section « Restrictions d'investissement » du prospectus du fonds, le fonds peut également investir dans des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire ainsi que des fonds monétaires en vue de réaliser ses objectifs d'investissement, à des fins de trésorerie et en cas de conditions de marché défavorables.

Indice de référence : ICE BofA Merrill Lynch Global High Yield Constrained EUR Hedged

L'indice de référence constitue un point de référence par rapport auquel la performance du fonds peut être mesurée. La gestion du fonds n'est pas limitée par cet indice de référence.

L'écart par rapport à l'indice de référence peut être important et le portefeuille du fonds peut parfois être notablement, voire totalement, différent de celui de l'indice de référence. L'indice de référence ne tient pas compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le fonds.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné aux investisseurs de détail, professionnels et institutionnels qui souhaitent investir à long terme et qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans. Les investisseurs doivent être prêts à assumer un niveau de risque relativement élevé de

perte de leur capital initial afin d'obtenir un rendement potentiellement plus élevé. Cet investissement doit faire partie d'un portefeuille diversifié : il est adapté à la distribution générale auprès d'investisseurs de détail et professionnels par le biais de tous les canaux de distribution, avec ou sans conseil professionnel.

Dépositaire

Northern Trust Global Services SE.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Risk Indicator



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

- Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

- Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont ainsi évaluées à un niveau moyen à faible, et de mauvaises conditions de marché pourraient avoir une incidence sur la capacité du fonds à vous payer.
- Il convient de tenir compte du risque de change.** Les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une autre monnaie ; votre gain final pourra donc dépendre du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
- Les autres risques importants pertinents pour le fonds incluent : le risque de volatilité du marché, le risque de liquidité des obligations, le risque lié aux obligations à haut rendement, le risque de crédit, le risque lié aux dérivés, le risque lié aux charges de capital, le risque lié aux marchés émergents, le risque lié à la couverture du risque de change, le risque lié au revenu et le risque ESG. Veuillez consulter le prospectus du fonds, disponible à l'adresse www.artemisfunds.com/literature, pour obtenir des informations complètes sur ces risques et les autres risques applicables à ce fonds.

L'indicateur de risque est exact au : 31 octobre 2023.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et l'indice de référence qui lui est approprié sur les 10 dernières années. Les scénarios présentés constituent une illustration du rendement potentiel de votre investissement. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		Si vous sortez après 1 an	En cas de vente de vos placements après 5 ans
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	5 490 EUR	5 350 EUR
	Rendement annuel moyen	-45,05 %	- 11,75 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 040 EUR	9 720 EUR
	Rendement annuel moyen	-9,64 %	- 0,58 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 650 EUR	13 190 EUR
	Rendement annuel moyen	6,51 %	5,69 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 210 EUR	15 550 EUR
	Rendement annuel moyen	32,12 %	9,22 %

Les scénarios de performance sont exacts au : 31 octobre 2023.
Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 09/2022 et 10/2023.
Intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 05/2018 et 04/2023.
Favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 05/2014 et 04/2019.

QUE SE PASSE-T-IL SI FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La Société de gestion est responsable de l'administration et de la gestion du Fonds et ne détient généralement pas les actifs du Fonds (les actifs qui peuvent être détenus par un dépositaire le sont, conformément à la réglementation applicable, auprès d'un dépositaire dans son réseau de conservation). La société de gestion, en tant que fabricant de ce produit, n'a aucune obligation de paiement puisque la conception du produit ne prévoit pas un tel paiement. Toutefois, les investisseurs peuvent subir des pertes si le Fonds ou le dépositaire n'est pas en mesure de procéder aux versements auxquels il est tenu. Il n'existe aucun système d'indemnisation ou de garantie susceptible de compenser, en tout ou en partie, cette perte.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles :

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000,00EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	En cas de vente de vos placements après 5 ans
Coûts totaux	75 EUR	504 EUR
Incidence des coûts annuels *	0,75 %	0,80 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,49% avant déduction des coûts et de 5,69% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	S.O.
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	S.O.
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,41% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	41 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0,34% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission de performance	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	S.O.

Les coûts sont exacts au : 31 octobre 2023, sous réserve de mention contraire.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Le fonds est conçu pour être détenu sur le long terme et nous vous recommandons de conserver ce placement au moins 5 ans. Vous pouvez demander le retrait de tout ou partie de vos fonds à tout moment. Si vous encaissez le produit de votre placement de manière anticipée, le risque de percevoir un rendement moindre ou de subir une perte peut s'en trouver accru. Fréquence de négociation : habituellement du lundi au vendredi, hors jours fériés au Luxembourg et jours non ouverts à la négociation. Rendez-vous sur www.artemisfunds.com/non-dealing-days pour plus d'informations.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Si vous avez de quelconques réclamations à formuler concernant le produit, le comportement de l'initiateur ou de la personne qui vous conseille sur le produit, vous pouvez le faire en utilisant les méthodes suivantes :

E-mail : complaints@artemisfunds.com
Téléphone : +352 28 29 41 52
Site internet : www.artemisfunds.com
Adresse : Client Services, Artemis Funds (Lux), Cassini House, 57 St James's Street, London, SW1A 1LD.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le document rendant compte des performances passées de ce produit sont disponibles à l'adresse suivante : https://api.kneip.com/v1/documentdata/permalinks/KPP_LU2417591059_en_LU.pdf. Veuillez noter que les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sauraient constituer une garantie de vos rendements futurs.

Le précédent document sur les scénarios de performance mensuels pour ce produit est disponible à l'adresse suivante : https://api.kneip.com/v1/documentdata/permalinks/KMS_LU2417591059_en_LU.xlsx

Vous pouvez également trouver le prospectus dans la section « Fund Literature » du prospectus, sur notre site Web : www.artemisfunds.com/literature.

Informations complémentaires pour les investisseurs en Suisse : Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant et Agent payeur en Suisse, CACEIS Investor Services Bank S.A., Esch-sur- Alzette, Zurich Branch, Bleicherweg 7, CH 8027 Zurich.